

LOI DE FINANCES 2026



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Identifier** les difficultés d'application inhérentes aux principales mesures fiscales intéressant les entreprises et les particuliers issues de la loi de finances pour 2026 ;
- **Anticiper** les principales évolutions législatives et réglementaires attendues en matière fiscale sur 2026 ;
- **Appliquer** les principales mesures fiscales intéressant les entreprises et les particuliers issues de la loi de finances pour 2026.



CONTENU DE LA FORMATION

La fiscalité des particuliers :

- Calcul de l'IR (*revalorisation du barème et des seuils de l'IR, caractère révocable de l'option pour le barème de certains revenus, nouvelles règles de déductibilité des versements sur PER, ...*) ;
- Réductions et crédits d'impôts des particuliers (*RI pour dons, CI services à la personne, ...*) ;
- Traitements et salaires (*prise en charge frais transports publics salariés, exonération des pourboires, ...*)
- Revenus fonciers (*nouveau statut fiscal du bailleur privé, réhaussement déficit foncier imputable sur le revenu global, ...*)
- Plus-values mobilières des particuliers (*durcissement du régime de l'apport-cession, ...*) ;
- Plus-values immobilières des particuliers (*exonération pour cession organisme logement social, abattements exceptionnels, ...*) ;
- Contribution différentielle sur les hauts revenus (*prorogation et ajustements*).

La fiscalité des entreprises :

- Principaux seuils et limites applicables aux entreprises pour 2026 ;
- Détermination du résultat imposable (*limitation déductibilité charges financières, PVLVT cession titres participations, déduction fiscale amortissements fonds commerciaux, ...*) ;
- Restructuration d'entreprises individuelles (*option IS et report d'imposition, sursis d'imposition apport EI IS à société IS, ...*) ;
- TVA (*taux réduit panneaux photovoltaïque, taux réduit pompes à chaleur air/air, taux réduit travaux forestiers, ...*) ;
- Régimes d'exonération d'impôts « zonés » (*nouvelle exonération QPPV, aménagements du régime d'exonération ZFRF, ...*) ;

Mesures diverses :

- Augmentation du taux de CSG sur revenus du capital ;
- Réforme du Pacte Dutreil ;
- Nouvelle taxe sur les holdings patrimoniales ;
- Qualification LMP et non-résident ;
- Attestation individuelle des éditeurs de logiciels de caisse ;
- Réhaussement taxe annuelle sur polluants atmosphériques ;
- Exonérations taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



Formation

4 Heures

(1 x 4 heures en classe virtuelle)



PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ayant une expérience d'au moins 2 ans.



PREREQUIS

Aucuns.



FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** depuis 2020 ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.



MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA ou en INTER**. Les **modalités et les délais d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).

LOI DE FINANCES 2026

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant la formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**.

Les **supports de documentation** (*livrets de cours, supports de présentation, ...*) et les **ressources complémentaires** (*sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...*) seront mis à disposition des participants sur leur espace de travail personnel « [My Forcogès](#) ».

MODALITES D'ORGANISATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DES SESSIONS EN CLASSE VIRTUELLE

La classe virtuelle se fera grâce à l'**outil de visioconférence ZOOM**, pour une **formation** en mode « **synchrone** » **à l'issue de laquelle** un contrôle des connaissances sera effectué en ligne par la réalisation d'un **QCM d'évaluation**.

Les participants recevront **un email de convocation, dans la semaine précédant** le début de la classe virtuelle, **qui comportera**, notamment, **le lien de connexion** à l'application **ZOOM**.

Ce même lien **sera également mis à disposition** de chaque participants **directement dans leur espace de travail personnel** « [My Forcogès](#) ».

MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE (PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE) MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS POUR LES SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

Durant la session en classe virtuelle sur ZOOM, les participants auront la **possibilité de poser des questions au formateur** (*soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de l'application ZOOM via le bouton "discussions"*). Ces questions seront **traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation** lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront **également la possibilité**, avant et après la formation, de soumettre par mail **leurs questions au formateur** sur franck.lambert@forcoges.com (*délai de réponse maximum de 7 jours*).

Un **guide d'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM**, dans lequel sont expliquées les modalités techniques de connexion et d'utilisation de cette application, sera **mis à disposition** de chaque participant.

Pour toutes problématiques techniques en lien avec l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, les participants pourront **contacter Aline DUPERRON-LAMBERT**, responsable commerciale de FORCOGES, sur formation@forcoges.fr (*délai de réponse maximum de 24 heures*).



Formation

4 Heures

(1 x 4 heures en classe virtuelle)

INDICATEURS SATISFACTION (sur l'année 2025)

- Nombre de participants : **282**
- Recommandation : **92 %**
- Satisfaction globale : **90 %**
- Pertinence : **92 %**

SITUATIONS DE HANDICAP

Les situations de handicap sont prises en compte afin de trouver les solutions et/ou partenaires adéquates **pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi** de l'action de formation. **Selon la nature et l'importance de la situation de handicap**, l'[AGEFIPH](#) locale pourra être contactée pour obtenir des conseils.